



FLEUVE LOIRE

DEPARTEMENTS DE LOIRE-ATLANTIQUE & DE MAINE-ET-LOIRE

REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE

ARRETE PREFECTORAL DU 20 DECEMBRE 1974

DEPARTEMENTS de MAINE-et-LOIRE et de LOIRE-ATLANTIQUE

NAVIGATION SUR LA LOIRE DU CONFLUENT DE LA MAINE A LA LIMITE DU PORT
AUTONOME DE NANTES - SAINT-NAZAIRE

REGLEMENT PARTICULIER DE LA POLICE DE LA NAVIGATION

Le Ministre de l'Equipement,

VU le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 portant règlement
général de police de la navigation intérieure,

VU le règlement général de police de la navigation intérieure
annexé au décret n° 73-912 susvisé,

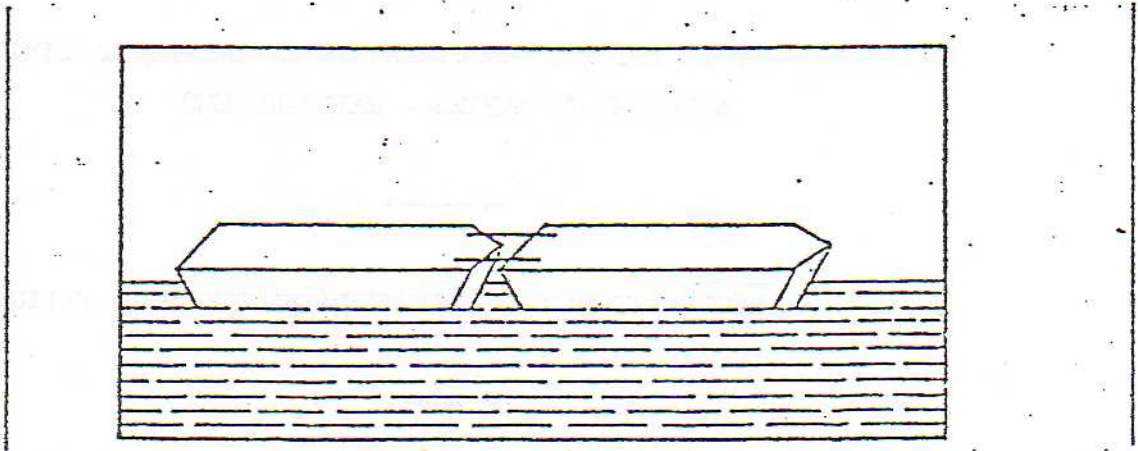
PRELIMINAIRES

Le règlement général de police de la navigation intérieure est
mentionné ci-après sous le sigle R.G.P.

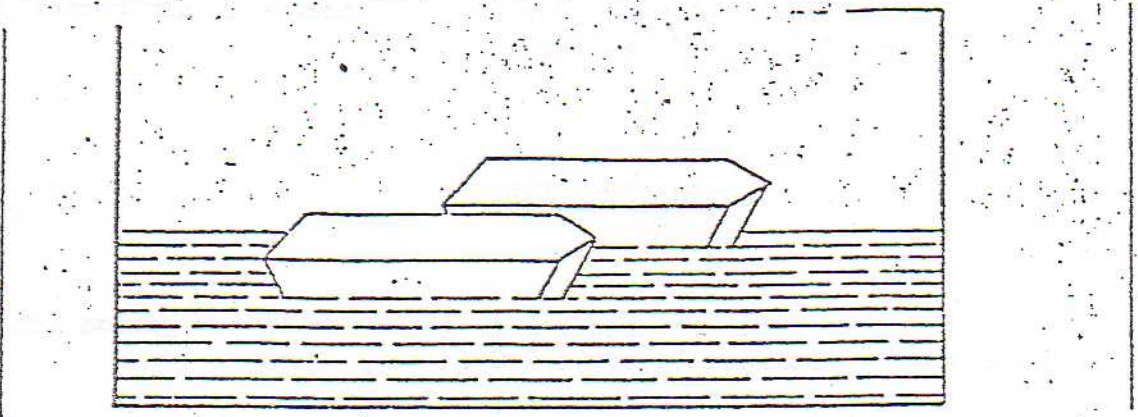
Le présent règlement particulier de police de la navigation sur
les voies désignées à l'article 1er est mentionné ci-après sous le sigle
R.P.P.

.../...

L'expression "Bâtiments en flèche" correspond au croquis ci-après :



L'expression "Marche à couple décalée" correspond au croquis ci-après :



L'expression "Carvois dissymétriques" correspond au croquis ci-après :

